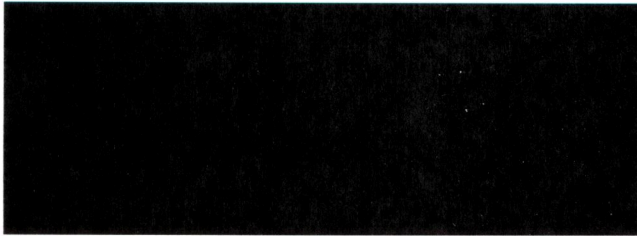


Le 22 décembre 2015

Stella Leney
Directrice principale – Environnement
et affaires corporatives
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4



N/Référence : C-5006

Objet : Demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après *Loi sur l'accès*)

Monsieur,

Nous donnons suite à votre courrier électronique du 27 novembre 2015, dans lequel vous nous demandez des informations sur les contrats octroyés par Hydro-Québec et ses filiales pour la surveillance de chantiers.

En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe une liste des contrats en cours concernant la surveillance de chantiers pour l'ensemble de l'entreprise et ses filiales, incluant le nom des fournisseurs, la date de début et de fin du contrat. Veuillez noter que tous les contrats de surveillance de chantier sont exécutés sous la supervision des responsables d'Hydro-Québec et ne sont pas exécutés par la firme qui a réalisé l'ingénierie détaillée, le cas échéant.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer le montant de ces contrats en raison d'enjeux commerciaux. Nous invoquons donc à cet égard les articles 21, 22 et 27 de la *Loi sur l'accès* dont vous trouverez copie en annexe.

Si vous croyez ne pas avoir obtenu satisfaction ou si le délai prescrit n'est pas respecté, vous aurez droit de recours devant la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès*. Vous trouverez en annexe une note explicative sur l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Stella Leney

p. j.